



CHARTRE DU VOLLEYEUR

(et de ses PARENTS)

Cette chartre rappelle les valeurs et les principes fondamentaux de notre club en matière de pratique de notre sport, le Volley-Ball.

Elle concerne tous les acteurs qui composent et animent, chacun à leur place notre Club de Volley : enfants, parents, entraîneurs, encadrement.

Philosophie de l'entraînement au sein du club : Appartenir à un club pour pratiquer, notamment un sport collectif, nécessite la compréhension et le respect d'un certain nombre de principes et de règles de vie.

Durée du Cycle : La saison de volley débute la première semaine de septembre et se finit la dernière semaine de juin de l'année suivante (sauf changement avec information au licencié). Les entraînements ont lieu durant toute cette période.

Durant les vacances scolaires, les équipes jeunes n'ont pas d'entraînement, et suivant la disponibilité des gymnases, les équipes seniors et les loisirs peuvent continuer à s'entraîner.

Inscription : Je m'engage à fournir le dossier **COMPLET** par mail.

LES PERSONNES QUI NE SONT PAS LICENCIEES NE PEUVENT PAS ACCEDER AUX ENTRAINEMENTS NI AUX COMPETITIONS.

Les droits :

- La pratique du volley doit être un plaisir pour chaque joueur et joueuse.
- Chaque joueur a le droit au respect de chacun : des coéquipiers, des éducateurs/entraîneurs, des supporters/spectateurs.

Les devoirs et règles de vie du joueur :

Le joueur a sur le terrain, comme dans la vie de tous les jours, des obligations et des devoirs. Il représente un sport, un club, une équipe. Il doit donc, par son attitude, être porteur de certaines valeurs. Il doit notamment :

- **Être poli et respectueux** vis-à-vis des adultes (éducateurs, arbitres, dirigeants et spectateurs) et des autres jeunes ;
- Respecter les règles du jeu et le matériel (taper les ballons de volley au pied les abime) ;
- Bien se comporter sur et en dehors du terrain ;
- Être assidu et ponctuel à tous les entraînements et matchs : **Le joueur se doit d'être au gymnase et en tenue dix minutes avant le début de la séance** pour commencer l'entraînement à l'heure.

Le volley est un sport collectif, il est impératif de **prévenir, si possible 48h à l'avance, son éducateur en cas d'absence et dès que possible en cas d'imprévu (Utiliser l'application Sporteasy de préférence).**

- Avoir une tenue adaptée : chaussures propres dédiées à la salle de sport, genouillères, vêtements de sport, bouteille d'eau ;
- Aider à installer les terrains et ranger le matériel à la fin de chaque séance (ballons, poteaux, filets, plots ...) ;

Respecter les lieux : ne pas laisser de déchets ; respecter la propreté dans tout le gymnase ;

- **S'informer** des dates et heures de convocation aux matchs à la fin de chaque entraînement.

Place du parent:

- Le parent doit accompagner et vérifier l'accueil de son enfant et signaler sa présence / son absence.
- Il s'intéresse au calendrier des tournois et matchs de son enfant et essaie, dans la mesure du possible et des besoins, de l'accompagner lors des rencontres à l'extérieur ou d'aider à la réception des tournois à domicile. Un planning sera mis en place pour le covoiturage.
- Durant les matchs, le parent, tout comme le joueur, représente notre club et ses valeurs. A ce titre, un comportement respectueux de l'équipe adverse, des arbitres et des coachs est obligatoire.
- Il s'acquitte des procédures administratives d'inscription (papiers demandés et cotisation) rapidement, et impérativement avant la fin septembre pour permettre le démarrage des compétitions dès fin septembre.
- Il s'engage à participer à la réunion de début de saison qui sera organisée par l'éducateur de l'équipe de son enfant.

Si vous ressentez un problème, prenez contact avec l'entraîneur responsable affecté à l'équipe de votre enfant en dehors de l'entraînement ou du match.

Participation à la vie du club : Les jeunes et parents se doivent d'assister à l'Assemblée Générale qui se déroule une fois par an et essaient de se rendre disponibles lors des manifestations organisées par le club.

Les éducateurs : Les éducateurs sont à la disposition des parents avant ou après les entraînements, mais **jamais** pendant les entraînements, les matchs ou devant les joueurs/joueuses.

Date et signature du joueur:

Date et signature du responsable légal: